

CCDSP

Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence

Mode d'emploi de votre intercommunalité



Avril 2026

Sommaire

	Charte de l'élu local	03
01	L'interco en un coup d'oeil	04
	Territoire et communes membres	05
	EPCI, intercommunalité, kézako ?	06
	<ul style="list-style-type: none">• Rôle et compétences• Gouvernance politique	
	Organisation administrative des services	10
	Projets stratégiques du territoire	11
	<ul style="list-style-type: none">A. Projet de territoireB. Transition énergétique et environnementC. Développement économique et tourismeD. Agriculture, alimentation et circuits courtsE. Aménagement du territoireF. Prospective sociale	
02	La CCDSP en action	17
	Services et dispositifs du quotidien	18
	<ul style="list-style-type: none">• Déchets et économie circulaire• Mobilités et déplacements• Actions sociales et accompagnements	
	Habitat, aménagement et cadre de vie	21
	<ul style="list-style-type: none">• Urbanisme et construction• Habitat et réseaux	
	Environnement et prévention	23
	<ul style="list-style-type: none">• Préserver l'environnement• Prendre en compte les risques	
	Développement économique et Tourisme	24
	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique• Agriculture• Tourisme	
	Ingénierie territoriale	28
<ul style="list-style-type: none">• Dispositifs au service des projets• Outils mutualisés		
	Lexique des sigles & acronymes	29



L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ». En application de l'article L. 1111-12 du CGCT, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

- 1.** Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- 2.** L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3.** L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4.** L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
- 5.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- 6.** L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- 7.** Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- 8.** L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
- 9.** Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
- 10.** Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.
- 11.** Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.
- 12.** Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.
- 13.** Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
- 14.** Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du CGCT. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.



01. L'interco en un coup d'oeil

TERRITOIRE ET COMMUNES MEMBRES



**Située au carrefour de l'Ardèche,
du Vaucluse et du Gard,**

la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) met le développement et la croissance des communes de l'intercommunalité au coeur des priorités.

LA CCDSP EN CHIFFRES



**01 JAN.
2014**

**DATE DE
CRÉATION**

14

**COMMUNES
MEMBRES**



44 451 *
>22 000 logements**

**NOMBRE
D'HABITANTS**

3 800 **
>21 000 emplois, 129
emplois pour 100 actifs

**NOMBRE
D'ENTREPRISES**





EPCI, INTERCOM- MUNALITÉ, KÉSAKO ?!

La CCDSP est un regroupement de communes (intercommunalité) appelé **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** chargé de conduire, pour le compte des communes membres, des compétences d'intérêt communautaire définies par la loi et les statuts de cet EPCI.

Un fonctionnement démocratique

Le fonctionnement de la CCDSP est structuré autour d'instances décisionnelles et consultatives.

Principes juridiques qui encadrent l'action de l'EPCI

Régie par les principes de spécialité et d'exclusivité, elle intervient uniquement dans les domaines définis par la loi ou par les statuts, à l'intérieur de son périmètre géographique.

EPCI à fiscalité additionnelle

Établissement public administratif regroupant plusieurs communes, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Financé par une fiscalité additionnelle aux impôts locaux communaux, il vise à organiser des politiques publiques cohérentes, mutualisées et efficaces au service du développement du territoire et de ses habitants.



RÔLE

Le rôle d'une intercommunalité est d'agir à une échelle plus large que celle d'une seule commune, pour répondre aux besoins des habitants de manière coordonnée et solidaire, pour garantir un développement équilibré et harmonieux du territoire.

Grâce à la mutualisation des moyens, des compétences et des ressources, elle permet de financer et de réaliser des actions qui ne pourraient être menées à l'échelle communale seule, au service d'une dynamique collective et d'une meilleure cohérence d'ensemble.



COMPÉTENCES

La CCDSP exerce les compétences, définies par la loi ou qui lui sont confiées par les communes. Elle peut également mettre en œuvre des actions de mutualisation de moyens et de ressources avec ses communes membres. Les principales compétences actuelles de la CCDSP sont :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Déchets ménagers

- GEMAPI
- Tourisme
- SPANC

GOUVERNANCE POLITIQUE

Les élus communautaires exercent un **mandat complémentaire à celui exercé au sein des communes**. Ils contribuent à la définition et à la mise en œuvre des **politiques d'intérêt communautaire**, dans une logique de solidarité entre communes. Dans un EPCI, il y a plusieurs types d'instances avec des rôles définis par la loi et pouvant être modulés localement.



Le Conseil Communautaire

Le conseil communautaire est l'**assemblée délibérante** de l'EPCI. Il est composé de délégués titulaires élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, selon les règles du fléchage. Les sièges sont répartis entre les communes en fonction de leur population. Pour ce nouveau mandat, le Conseil Communautaire est composé de **51 membres**, répartis comme ci-contre.

Rôles principaux : Vote | Décide | Définit l'intérêt communautaire

16 Pierrelatte
9 St-Paul-Trois-Châteaux
7 Donzère
3 Malataverne
2 Bouchet
2 La Garde-Adhémar
2 Rochegude
2 St-Restitut
2 Suze-la-Rousse
2 Tulette
1 La Baume-de-Transit
1 Clansayes
1 Les Granges Gontardes
1 Solérieux

51 CONSEILLERS

Le Bureau Exécutif

Le Bureau est l'**organe exécutif** de l'EPCI. Il réunit le (la) Président.e, un(e) ou plusieurs Vice-Président.e.s et, le cas échéant, des membres supplémentaires désignés par le Conseil (conseiller.e.s délégué.e.s). Leur nombre est défini sur proposition du (de la) Président.e en début de mandat et les vice-président.e.s sont élus par le conseil communautaire.

L'organe délibérant peut déléguer des pouvoirs de décision au (à la) Président.e, les Vice-Président.e.s ou au Bureau.

Rôles principaux : Pilotage stratégique | Gestion des affaires courantes

La Conférence des Maires

La conférence des Maires est une instance de l'intercommunalité qui constitue un lieu de **concertation politique et territoriale** mais qui n'a pas de pouvoir délibératif. Elle est composée des Maires de l'ensemble des communes membres, soit 14 dans le cas de la CCDSP. Elle se réunit, selon un rythme et un ordre du jour déterminé à l'initiative du Président.

Dans le cas où le Bureau Exécutif est composé de l'ensemble des Maires, il peut y avoir fusion du Bureau et de la Conférence des Maires.

Rôles principaux : Concertation | Echanges | Harmonisation | Accompagnement

Les Commissions

Seules **2 commissions** sont **obligatoires** : la Commission d'Appel d'Offres (**CAO**) et la commission de Délégation de Service Public (**CDSP**).

Des commissions thématiques peuvent être mises en place et dans ce cas ce sont des **instances de travail à vocation consultative**, qui regroupent des **élus communautaires et municipaux** autour de grands domaines d'action (mobilités, finances, déchets, aménagement, économie, etc.). Leur nombre et leur composition sont définis en début de mandat, mais peuvent évoluer au fil du temps.

Rôles principaux : Préparation | Propositions | Etude des dossiers | Avis

LA PRÉSIDENTE ET LES VICE-PRÉSIDENTS



Marie FERNANDEZ
PRÉSIDENTE
Donzère

Jean-Michel CATELINOIS



VICE-PRÉSIDENT

Finances
Saint-Paul-Trois-Châteaux

Alain GALLU



VICE-PRÉSIDENT

Economie
Pierrelatte

Hélène MOULY



VICE-PRÉSIDENT

Déchets ménagers et assimilés
Les Granges-Gontardes

Patricia PICARD



VICE-PRÉSIDENT

Agriculture et alimentation
Suze-la-Rousse

Christine FOROT



VICE-PRÉSIDENT

Population
Saint-Restitut

Christian ANDRUEJOL



VICE-PRÉSIDENT

Tourisme
La Gardie-Adhémar

Patrice ESCOFFIER



VICE-PRÉSIDENT

Environnement et cycles de l'eau
La Baume-de-Transit

Véronique ALLIEZ-EYGUESIER



VICE-PRÉSIDENT

Aménagement et mobilité
Malataverne

Jean-Michel AVIAS



VICE-PRÉSIDENT

Mutualisation et Richesses humaines
Bouchet

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Sandrine BARAKEL



PIERRELATTE

Jean-Marc CARIAS



PIERRELATTE

Nathalie CLÉMENT



PIERRELATTE

Véronique CROS



PIERRELATTE

Christian DURAND



PIERRELATTE

Florence DURRIS



PIERRELATTE

Peggy FISSIER



PIERRELATTE

Frédéric LÉONE



PIERRELATTE

Franck MANZANEDA



PIERRELATTE

Giovani MARIANO



PIERRELATTE

Béatrice MARTIN



PIERRELATTE

Jean-Pierre PLANEL



PIERRELATTE

Richard POGNET



PIERRELATTE

Patricia SOJKA



PIERRELATTE

Sophie SOUBEYRAS



PIERRELATTE

Daniel BERNARD



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Elisa BONALDI



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Isabelle CORSINI



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Guy FAYOLLE



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Kristina HAZARD



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Frédéric JOST



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Bernard LACOTTE



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Béatrice ROUMIEUX



ST-PAUL-THROIS-CHATEAUX

Carole DEMERSON



DONZÈRE

Thibaut DUTFOY



DONZÈRE

Adrien GUICHARDAZ



DONZÈRE

Karine MESNARD



DONZÈRE

Lucas VEYRIER



DONZÈRE

Malika YAHIAOUI



DONZÈRE

David DURAND-ESPIC



MALATAVERNE

Adrien FROMENT



MALATAVERNE

Catherine MIGLIORI



BOUCHET

Maria HERBERT



LA GARDE-ADHÉMAR

Fabien COULLOMB



ROCHEGUDE

Annie ROZIER



ROCHEGUDE

Guy JANUEL



ST-RESTITUT

Hervé MEDINA



SUZE-LA-ROUSSE

Jacques PEYRON



TULETTE

Mélanie RIVIÈRE



TULETTE

René FAUVERGE



CLANSAYES

Michel COULOUVRAT

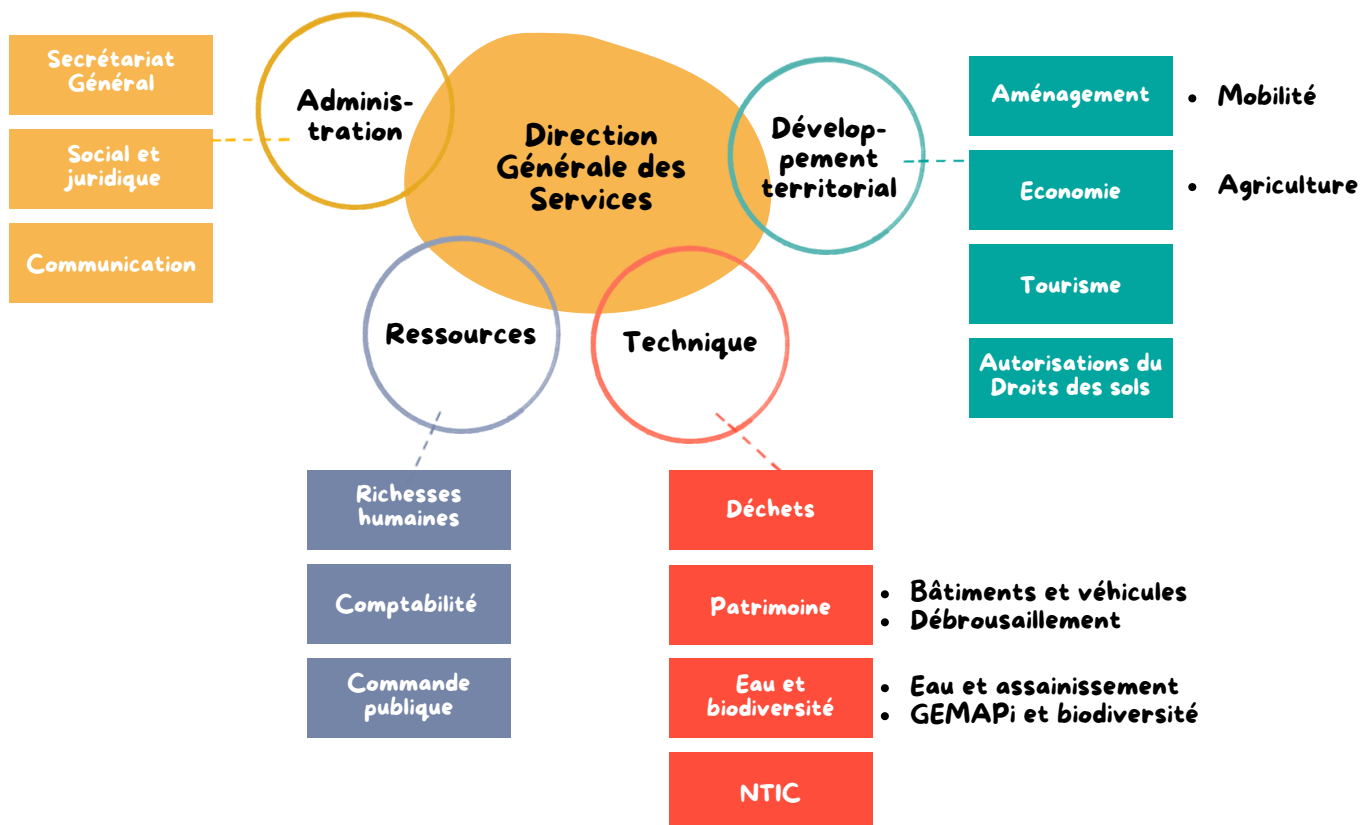


SOLÉRIEUX

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES



La CCDSP compte 40 collaborateurs.



OÙ TROUVER LES SERVICES DE LA CCDSP ?



Le Siège

Pôle Ressources / Pôle Technique / Pôle Administration
3, rue Jean Charcot 26700 PIERRELATTE
04.75.96.63.02 | accueil@ccdsp.fr



Le Hub

Pôle Développement Territorial
1, boulevard Henri Poincaré 26700 PIERRELATTE
04 75 96 63 02 | economie@ccdsp.fr



Pôle technique (SEVAD)

Service Valorisation des Déchets Ménagers
2, route de Saint Paul 26700 PIERRELATTE
04.75.96.06.12 | infotri@ccdsp.fr

PROJETS STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE



A

PROJET DE TERRITOIRE 2025-2030

Le projet de territoire est le document cadre qui définit la **vision commune du développement du territoire** et qui guide l'action publique de la collectivité.

Approuvé en décembre 2024, le projet de territoire de Drôme Sud Provence, pour la période **2025-2030**, est structuré autour des **3 axes stratégiques** suivants :

- 🔗 Un territoire innovant pour son industrie, son agriculture et son tourisme
- 🔗 Un territoire engagé dans le respect de l'environnement et des mobilités bas-carbone
- 🔗 Un territoire qui garantit le bien vivre ensemble et développé de façon équilibré et solidaire

[Plus d'infos](#)



B

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT

Pour organiser efficacement son action en matière d'environnement et de transition énergétique, la CCDSP s'appuie sur plusieurs documents stratégiques qui définissent des objectifs à atteindre ainsi que les **feuilles de route** pour y parvenir. Certains sont transversaux, comme le Plan Climat Air Énergie Territorial, tandis que d'autres abordent des thématiques plus spécifiques. Quelles que soient leurs particularités, les orientations retenues constituent un fil conducteur pour l'ensemble des projets de la collectivité, afin d'en limiter les impacts sur le territoire.



Journée de l'environnement

Depuis 2024, une journée de l'environnement intercommunale est organisée dans le but de communiquer et sensibiliser les habitants sur les actions menées par la CCDSP et ses partenaires pour répondre aux enjeux environnementaux et de développement durable. Dans un esprit festif, ludique et familial, des stands, ateliers et animations pour petits et grands sont mis à disposition tout au long de la journée. La première édition a eu lieu le 08 juin 2024 à Clansayes et la deuxième édition aura lieu le 06 juin 2026 à Suze-la-Rousse.



Plan Climat Air Énergie (PCAET)

Document de **planification de la trajectoire énergétique du territoire**. Il vise à identifier les leviers qui permettront de baisser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, de produire des énergies renouvelables, de développer l'économie locale et circulaire, d'adapter le territoire au changement climatique et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. [Plus d'infos](#)

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis 2018, la CCDSP exerce la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). A ce titre, elle a pour missions : d'assurer le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, de préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité, de prévenir et de protéger les riverains contre les inondations. [Plus d'infos](#)

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA a pour objectif, à travers différentes fiches actions, de réduire les déchets à la source, encourager les bons gestes et construire tous ensemble une économie circulaire, plus vertueuse, aussi bien pour les particuliers, que pour les professionnels ou les collectivités. Chacun est acteur de ce changement.

Cela inclut, notamment, le déploiement de la tarification incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEMI) dans le territoire. [Plus d'infos](#)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Le développement économique et touristique constitue un pilier essentiel de l'action de la CCDSP, au service de l'attractivité du territoire, de l'emploi et de la qualité de vie. Engagée dans une démarche de long terme, la collectivité œuvre aux côtés des entreprises, des acteurs institutionnels et des partenaires pour soutenir les dynamiques locales, accompagner les transitions et valoriser les atouts identitaires du territoire.

DEUX STRATÉGIES STRUCTURANTES

Développement économique

Élaborée conjointement avec les acteurs et entreprises du territoire entre 2019 et 2021, la **stratégie de développement économique** de la CCDSP a été adoptée en avril 2022.

Elle repose sur **5 axes prioritaires** issus de ce travail collectif :

- ◆ Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique
- ◆ Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales
- ◆ Conforter le tissu commercial de proximité
- ◆ Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises
- ◆ Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé

Un plan d'actions 2022-2027 lui est adossé avec pas moins de **38 fiches actions**.

Dans la continuité de cette stratégie, la CCDSP a réalisé un **inventaire des ZAE** (Zones d'Activités Economiques) à l'été 2023 et un **schéma directeur des ZAE** en septembre 2024. [Plus d'infos](#)



Tourisme

Depuis 2017, la CCDSP est compétente en matière de **“promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme”**. Ainsi, une stratégie et un plan d'actions 2017-2021 ont été élaborés et mis en œuvre. En 2022, la CCDSP a évalué sa précédente politique, avant de co-construire une **nouvelle stratégie de développement touristique 2023-2028**, approuvée en décembre 2023.

A cette occasion, **3 enjeux** ont été définis :

- ◆ Développement de l'offre et du territoire
“montée en puissance du tourisme, innovation et singularité”
- ◆ Environnement et Développement Durable
“réussir un développement touristique durable et éco-responsable”
- ◆ Structuration et gouvernance
“faire ensemble durablement et sereinement”

La stratégie se concrétise, notamment, par un partenariat avec l'Office du Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence, qui accueille et informe les visiteurs, et avec la Destination Drôme Provençale, qui pilote le marketing touristique des cinq territoires du sud de la Drôme. [Plus d'infos](#)



D

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET CIRCUITS COURTS

L'agriculture et l'alimentation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire de la CCDSP. Porteuse d'un patrimoine agricole riche et diversifié, la Communauté de communes s'engage pour renforcer la **souveraineté alimentaire locale**, soutenir les filières de production, développer les circuits courts et favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous. Face aux défis climatiques, économiques et sociaux, la **CCDSP développe une approche intégrée** qui associe les collectivités, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les acteurs de la restauration collective ainsi que les habitants. Cette dynamique vise à **structurer une politique alimentaire cohérente**, à encourager des pratiques agricoles durables et à mieux relier production locale et consommation quotidienne.

DEUX PROJETS STRUCTURANTS

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Initié en décembre 2024, le PAT de la CCDSP vise à **renforcer la résilience alimentaire du territoire**. Il s'appuie sur une démarche collaborative pour construire une stratégie alimentaire locale, durable et partagée, impliquant collectivités, producteurs, distributeurs, citoyens et associations. Les axes stratégiques du PAT ont fait l'objet de nombreux travaux participatifs au cours de l'année 2025. **Le plan d'actions du PAT est en cours d'élaboration** et pourrait être proposé au vote au second semestre 2026.

Ses objectifs principaux sont de : développer les circuits courts, améliorer la sécurité alimentaire, promouvoir l'agriculture durable et encadrer le travail collaboratif entre acteurs. Le PAT s'inscrit en cohérence avec le PCAET 2023-2028 et les stratégies de développement économique et touristique de la CCDSP. [Plus d'infos](#)



Cuisine centrale

Depuis 2024, la CCDSP a engagé une étude portant sur l'**opportunité de mutualiser la restauration collective et de créer une cuisine centrale** à l'échelle du territoire. Structurée en plusieurs phases (diagnostic, scénarios d'organisation, faisabilité géographique, juridique et financière), la démarche est toujours en cours et vise à éclairer les élus sur les conditions de mise en œuvre, les équilibres économiques et les modalités de gouvernance possibles. Un terrain a d'ores et déjà été réservé dans la ZAE de Saint-Restitut, afin d'y accueillir ce projet. [Etre mis en relation pour en savoir plus](#)

E

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est au cœur de l'action de la CCDSP, qui vise à accompagner un développement équilibré, durable et adapté aux besoins des habitants comme des acteurs locaux. Pour anticiper les évolutions du territoire, la collectivité s'appuie sur plusieurs outils de planification et de stratégie, élaborés en partenariat avec les communes et les acteurs institutionnels.

TROIS VOLETS MAJEURS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes **orientations stratégiques pour les 20 prochaines années** de diverses politiques sectorielles (développement économique et urbain, habitat, déplacement, environnement, ...). Il est établi sur un périmètre regroupant **8 intercommunalités drômoises, ardéchoises et vauclusiennes**.

Il est en cours d'élaboration, porté par le syndicat Rhône Provence Baronnies qui est constitué d'élus de ces mêmes 8 EPCI. Une fois validé, les PLU devront se mettre en cohérence avec son contenu. [Plus d'infos](#)



Mobilités

En termes de mobilités, la stratégie de la CCDSP s'articule autour de 2 documents complémentaires :

- ◇ le **schéma directeur cyclable** approuvé en décembre 2023
- ◇ le **schéma des mobilités durables**, validé en conférence des Maires en janvier 2025

[Plus d'infos](#)

Gens du voyage

Aires de grand passage, sédentarisation...

Les obligations qui s'imposent aux intercommunalités sont listées dans les **schémas départementaux d'accueil des gens du voyage**. Celui en vigueur au niveau de la Drôme couvre la période 2022-2028. La CCDSP a initié des études afin d'envisager les manières de répondre à ces obligations. [Plus d'infos](#)

F PROSPECTIVE SOCIALE

La prospective sociale constitue un outil essentiel pour anticiper les besoins des habitants et construire des politiques publiques adaptées à l'échelle intercommunale. Cette démarche vise à mieux comprendre les évolutions démographiques, sociales et territoriales afin d'offrir des services cohérents, accessibles et en adéquation avec les réalités du terrain.

En collaboration avec les communes, les partenaires institutionnels et les acteurs sociaux, la CCDSP développe ainsi des outils de diagnostic et de planification qui permettent d'orienter l'action publique et de renforcer la coordination au service des familles, des jeunes, des seniors et des publics fragilisés.

DEUX DÉMARCHES STRUCTURANTES

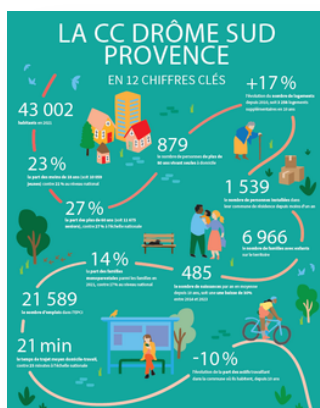


Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG vise à élaborer un **projet de territoire coordonné à l'échelle intercommunale** sur les thématiques de la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales : **petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux services, animation sociale et habitat**. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

La signature de la convention **conditionne l'accès aux financements de la CAF pour les collectivités** qui portent ces politiques.

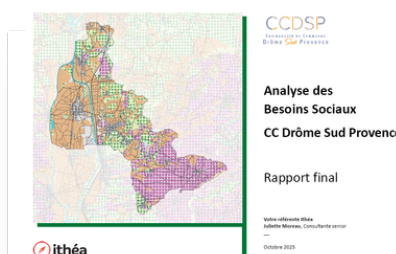
La CTG de Drôme Sud Provence a été **renouvelée début 2026** pour une période allant jusqu'à 2030.



Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Afin de préparer le renouvellement de la CTG, la communauté de communes a porté **l'élaboration d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à l'échelle intercommunale**. En complément des thématiques couvertes par la CTG, il s'agit de s'intéresser également aux **volets sénior et santé**.

La CCDSP a également fait bénéficier à l'ensemble de ses communes membres d'un **portrait social à l'échelle communale**. Cela pourra servir aux nouvelles mandatures pour la construction de leur projet social et, pour les communes de plus de 3 500 habitants, à répondre à l'obligation en matière d'analyse des besoins sociaux.



02. La CCDSP en action



SERVICES ET DISPOSITIFS DU QUOTIDIEN



DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Avec 12 agents, le service déchets ménagers a pour missions : la gestion des circuits de collecte via un prestataire, l'implantation et le suivi des points d'apports volontaires (PAV), la dotation en contenants (bacs, sacs jaunes), la gestion des 4 déchèteries du territoire (Donzère, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Malataverne et Suze la Rousse), ainsi que le déploiement des stratégies de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) et du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)



Depuis 2024, la CCDSP met progressivement en place la TEOMI. Cette modification de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) a pour objectif d'inclure une part variable correspondant à la production de déchets.

Ainsi, l'augmentation des coûts de collecte et de traitement peut être limitée. Plus un usager trie ses déchets, moins sa taxe d'ordure ménagère augmente. Pour cela, la CCDSP individualise le mode de collecte.

- ◇ La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux est déjà en tarification réelle, les 13 autres communes intègrent de façon progressive le dispositif.
- ◇ En 2025, trois communes sont passées en individualisation, quatre sont prévues en 2026 et quatre autres en 2027. Les deux communes restantes le seront entre 2028 et 2029.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Pour répondre aux objectifs du PLPDMA, plusieurs actions sont menées :

- ◇ **Vente de composteurs à prix aidé** : la CCDSP propose aux habitants du territoire un composteur individuel en bois accompagné de son guide pratique.
- ◇ **Recyclage des textiles** : lorsque vos vêtements sont abimés, plusieurs choix s'offrent à vous, les réparer, les donner ou les déposer dans un container prévu à cet effet. C'est pour cela que la CCDSP adhère à Refashion, l'éco-organisme de la filière textile.
- ◇ **Actions de sensibilisation** : elles ont lieu tout au long de l'année auprès de différents publics, écoles primaires, quartiers prioritaires ou encore familles. Ces actions sont indispensables pour faire comprendre l'intérêt du tri des déchets.
- ◇ **Eco-exemplarité des collectivités du territoire** : en cours de déploiement, cette action vise à améliorer les performances déchets des différents bâtiments du territoire (mairies, écoles, gymnases, ...) grâce au soutien et à l'implication des communes.





MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Au delà du schéma cyclable et du projet de schéma des mobilités, la CCDSP s'engage pour une mobilité plus durable et solidaire au travers de plusieurs actions.



Covoiturage

Pour soutenir le pouvoir d'achat, lutter contre le changement climatique et mieux desservir les zones d'activités, la CCDSP expérimente un **service public de covoiturage pour les trajets du quotidien "Covoit' en Karos"**.

En collaboration avec les communautés de communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et de l'Enclave des Papes Pays de Grignan, l'application Karos propose automatiquement des covoitureurs compatibles avec vos horaires et votre itinéraire. La collectivité prend également une partie de la **contribution** du passager à sa charge. [Plus d'infos](#)

Mobilité cyclable

Afin d'accompagner et stimuler le **déploiement des déplacements à vélo** sur le territoire, la communauté de communes porte plusieurs actions :

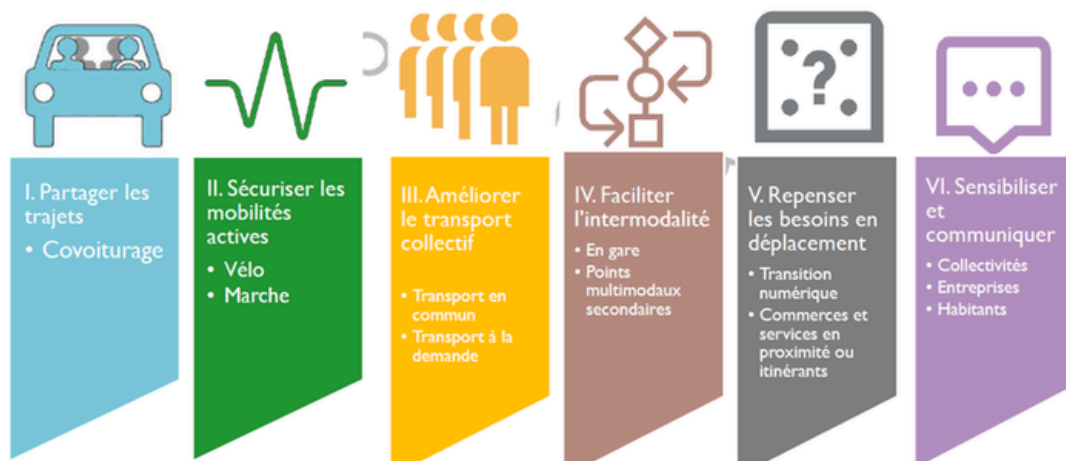
- ◆ Fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables par les communes
- ◆ Fonds de concours pour la mise en place de stationnements cyclables
- ◆ Déploiement du dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) pour les élèves de CM2
- ◆ Mise en place du jalonnement cyclable

[Plus d'infos](#)

Accompagnement sur la mobilité

La CCDSP peut intervenir en appui auprès de différents publics :

- ◆ **Communes** : conseil sur les projets d'aménagement pour les faire gagner en lisibilité et efficacité, animation lors d'événements liés à la mobilité ou au développement durable.
- ◆ **Entreprises** : accompagnement des plans de mobilité inter-entreprises à l'échelle d'une zone d'activité afin d'identifier des réponses communes aux problématiques de mobilité. Une 1ere expérimentation est en cours sur les zones des Éoliennes et du Razas à Donzère et Malataverne, avec le soutien du Fonds Vert – France Nation Verte.
- ◆ **Habitants** : accompagnement technique à la mise en œuvre de projets collectifs.





ACTIONS SOCIALES ET ACCOMPAGNEMENT

La CCDSP a initié une action tournée vers l'accompagnement des habitants, l'accès aux droits et l'amélioration de l'offre de soins. À travers ses partenariats avec les Missions Locales, France Services, les acteurs de l'inclusion numérique et les structures de santé du territoire, **elle contribue au maintien d'un service public de proximité** et au bien-être des jeunes, des familles et des professionnels de santé.



Missions locales

La CCDSP participe au financement de deux Missions Locales qui couvrent le territoire en accompagnant **les 16-25 ans vers l'emploi**, la formation et l'autonomie.

- ◇ Mission Locale Drôme Provençale : [Plus d'infos](#)
- ◇ Mission Locale Porte de Provence (pour Malataverne) : [Plus d'infos](#)



Numérique

Pour accompagner les habitants dans leurs **procédures administratives dématérialisées**, la CCDSP soutient le réseau local France Services.

- ◇ **France Services** : composé de plusieurs antennes sur le territoire, ce réseau permet d'être accompagné gratuitement par des conseillers formés dans les démarches du quotidien (CAF, assurance maladie, impôts, retraite, France Travail, titres sécurisés, etc.). [Plus d'infos](#)
- ◇ **Inclusion numérique** : par ailleurs, des espaces dédiés à l'inclusion numérique permettent aux personnes éloignées du numérique d'acquérir les bases et de gagner en autonomie. [Plus d'infos](#)



Santé

Dans le cadre de son **action en faveur de l'attractivité du territoire**, la CCDSP soutient l'action des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et la Maison Médicale de Garde (MMG) pour favoriser l'accès aux soins.



Grâce au soutien de la CCDSP, la **CPTS Sud Ard'Drôm** organise le salon "Parlons Santé", des afterworks pour attirer des internes en médecine et a mis en place une plateforme de promotion du territoire auprès des professionnels de santé (*icisante.io*)

Les Communautés de Communes Drôme Sud Provence et Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA) financent (au prorata de leur poids de population) le **loyer de la Maison Médicale de Garde**, située à Pierrelatte.

HABITAT, AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE



URBANISME ET CONSTRUCTION

En terme d'urbanisme, la CCDSP accompagne, informe, conseille et facilite les stratégies et projets urbanistiques, qu'ils soient portés par des élus, des habitants ou des acteurs économiques. Pour ce faire, elle dispose d'un **ensemble d'outils**, de dispositifs et d'informations utiles afin de répondre aux besoins du territoire.

Service Commun ADS



Par convention avec **9 communes**, la CCDSP assure l'**instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)** sous forme d'un service commun composé de 3 instructeurs. Leur rôle est d'instruire les dossiers d'ADS (PC, PA, DP, ...), de conseiller juridiquement les Maires ou élus en charge de l'urbanisme et d'accompagner les projets stratégiques.

Les communes actuellement bénéficiaires de ce service et qui le financent intégralement, sont :

- ◆ La Baume de Transit
- ◆ La Garde Adhémar
- ◆ Rochebude
- ◆ Bouchet
- ◆ Les Granges Gontardes
- ◆ Saint Restitut
- ◆ Clansayes
- ◆ Malataverne
- ◆ Suze La Rousse

Les communes restent néanmoins les interlocuteurs des pétitionnaires et les Maires les signataires des autorisations. [Plus d'infos](#)



Guide à l'usage des pétitionnaires

Pour **faciliter la composition d'un dossier d'urbanisme**, le service ADS a créé un guide qui explique comment vérifier la faisabilité d'un projet au regard des règles d'urbanisme, identifier le bon type d'autorisation (déclaration préalable, permis, certificat d'urbanisme) et constituer un dossier complet. Il détaille également les **modalités de dépôt** – en version dématérialisée ou papier – ainsi que les étapes de suivi du dossier jusqu'à la réception des accusés de dépôt et d'instruction. [Plus d'infos](#)



Guide sur les risques à prendre en compte

La CCDSP a réalisé un guide qui explique les **principaux risques à prendre en compte avant toute construction** (inondations, feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, séismes, mouvements de terrain et risques liés aux activités humaines) afin d'assurer la **pérennité des constructions** et d'éviter les désagréments lors de l'instruction. [Plus d'infos](#)

La CCDSP, Personne Publique Associée (PPA)

La CCDSP, en tant que Personne Publique Associée (PPA), participe à l'élaboration des documents d'urbanisme **en apportant conseils, analyses et expertise à ses communes membres**. Elle rend des avis à chaque étape des procédures afin de **garantir la cohérence territoriale** et la **prise en compte des enjeux intercommunaux**.



HABITAT ET RÉSEAUX

La CCDSP agit pour **garantir un cadre de vie de qualité** en assurant le développement cohérent des réseaux essentiels. Cette page présente les actions clés menées pour structurer durablement l'habitat et les réseaux au service des habitants.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Le SPANC contrôle et accompagne les installations d'assainissement non collectif, conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006). Transféré à la CCDSP en 2014, il **conseille les usagers** sur la conception, la réalisation et l'entretien de leurs installations, contrôle les installations existantes tous les six ans et lors des ventes immobilières et vérifie les projets neufs ou réhabilités pour garantir leur conformité et la qualité des travaux. Le SPANC vise à ce que les installations du territoire soient **fiables, durables et conformes à la réglementation**. [Plus d'infos](#)

Rénovation énergétique



La CCDSP et les 4 autres intercommunalités du Sud de la Drôme se sont associées pour mettre en œuvre un **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)** pour accompagner les projets de rénovation des habitants. Ce service apporte des **conseils techniques & financiers** et s'appuie sur l'expertise de l'association CEDER, dont les conseillers sont labellisés France Rénov'. [Plus d'infos](#)

Télécommunications

Arrêt du réseau cuivre

Le réseau cuivre ne répondant plus aux exigences de débit Internet et de téléphonie, Orange, propriétaire du réseau, a annoncé fin 2019 sa volonté de le fermer. Un plan progressif sur plusieurs années est déployé depuis 2025 et se clôturera en 2030.

Les communes de l'intercommunalité entrent, au fur et à mesure, dans les phases préparatoires au décommissionnement en fonction de l'avancée du déploiement de la fibre optique. [Plus d'infos](#)

Déploiement de la fibre optique

La CCDSP est membre du syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), en charge du déploiement de la fibre optique, pour raccorder d'ici fin 2026 tous les foyers de la Drôme et de l'Ardèche non desservis par les opérateurs privés.

Sur le territoire Drôme Sud Provence, cela représente **21 000 prises à alimenter** et un investissement de **plus de 6 millions d'euros** de la CCDSP. [Plus d'infos](#)



ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La CCDSP agit pour la préservation de l'environnement en oeuvrant pour la **protection de la biodiversité** et en assurant une **gestion durable des milieux naturels**. Elle mène notamment des actions de **lutte contre les espèces invasives** et entretient plusieurs cours d'eau afin de concilier écoulement, sécurité et maintien des écosystèmes.



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Présent sur le territoire de la CCDSP depuis 2013, le **frelon asiatique** est une espèce exotique envahissante qui menace la biodiversité, l'agriculture, notamment les abeilles et la santé publique. Afin de limiter sa prolifération, la CCDSP met en œuvre une stratégie de lutte.

[Plus d'infos](#)



avant



après

Milieux aquatiques

Les cours d'eau du territoire seront tous gérés par des syndicats de bassins versants d'ici la fin de l'année à l'exception du Rhône. Les actions entreprises résident dans la conservation des écoulements dans les zones à enjeux mais également le maintien de la biodiversité. Les cours d'eau gérés sont : l'Aygue (cf SMEA), le LEZ et le Lauzon (cf SMBVL), la Roubine, les Echaravelles et les Riailles de Donzère (cf SMBVL courant 2026), la Berre (cf SMBVL fin 2026), la Riaille de Malataverne (cf SMBRJ). [Plus d'infos](#)



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

Plusieurs risques naturels sont présents sur le territoire et la survenue d'événements climatiques extrêmes va s'accroître dans les années à venir en lien avec le changement climatique. Par ailleurs, pour aider les communes dans l'anticipation des épisodes météo défavorables et aider à leur gestion, la CCDSP adhère à PREDICT, en complément de l'adhésion du SMBVL pour ses communes membres. Cela leur apporte assistance intégrée et personnalisée dans la gestion de phénomènes météo à risques.

Feux de forêts

Avec le soutien financier du Fonds Vert-France Nation Verte, la CCDSP coordonne les actions de prévention des incendies et accompagne ses communes membres dans la mise en œuvre concrète de leurs Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

L'objectif de l'opération est d'améliorer la résilience face aux risques d'incendie. Elle s'adresse aux communes mais également aux habitants responsables de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussailllements. [Plus d'infos](#)

Inondations

Au travers de la compétence GeMAPI, la CCDSP joue un rôle dans la prévention des inondations. Elle porte ainsi une étude sur les systèmes d'endiguement de la plaine du Rhône sur Donzère et Pierrelatte. Elle est également responsable de la surveillance d'une digue en cas de crue du Rhône. [Plus d'infos](#)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME



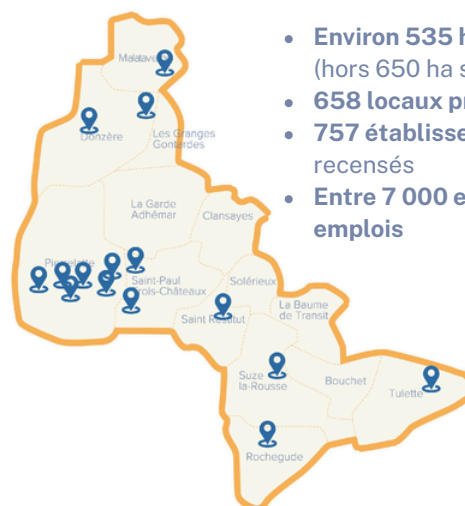
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis 2022, la CCDSP déploie une stratégie de développement économique structurée et progressive. La création d'un service dédié et l'ouverture du HUB en sont des exemples concrets, au service de l'accompagnement des entreprises et de la mise en réseau des acteurs.

Zone d'Activités Economiques (ZAE)

La CCDSP assure l'entretien de **14 zones d'activités**. Elle est également actionnaire à hauteur de 16,66 % de la Société Publique Locale (SPL) du Tricastin, chargée de l'aménagement et de la commercialisation de la **zone d'activités Drôme Sud Provence (15ème)**. L'entretien des 14 ZAE est décidé et financé par la CCDSP mais il est confié aux communes via des **conventions cadre de gestion**.

En 2023, la CCDSP a réalisé un **inventaire réglementaire des ZAE** et a adopté un **schéma directeur des ZAE** (en septembre 2024) afin de les qualifier et de prioriser les **réhabilitations**. Ainsi, les premiers travaux de rénovation ont démarrés sur la ZAE de Saint Restitut début 2026. [Plus d'infos](#)



- Environ 535 ha (hors 650 ha site nucléaire)
- 658 locaux professionnels
- 757 établissements recensés
- Entre 7 000 et 10 000 emplois

- **Malataverne** : ZAE de Malataverne
- **Donzère** : ZAE des Eoliennes et ZAE des Gresses
- **Pierrelatte** : ZC Croix d'Or, ZAE Blachettes, ZAE James Watt, ZAE de Faveyrolles, ZAE Daudel, ZAE Tomples
- **St-Paul-Trois-Châteaux** : ZI du Bois des Lots, Parc d'activité Drôme Sud Provence (non transféré)
- **St-Restitut** : ZAE de St-Restitut la Justice
- **Suze-la-Rousse** : ZAE de Suze-la-Rousse
- **Rohegude** : ZAE de Rohegude
- **Tulette** : ZAE du Grand Devès

Le Hub

Pôle économique
Drôme Sud Provence

Le HUB, guichet unique des entreprises

Créé en 2024, Le Hub incarne la volonté de la collectivité de structurer et renforcer son action en faveur du développement économique local. Le Hub est un **espace dédié aux entrepreneurs** et aux futurs créateurs d'entreprise. Il centralise en un même lieu, les compétences, les expertises et les réseaux utiles à la création, à la reprise, au développement et à l'implantation d'entreprises sur le territoire. [Plus d'infos](#)



Aides et dispositifs

BOOSTER



Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCDSP a lancé le **dispositif d'accompagnement** nommé "Booster Drôme Sud Provence". Celui-ci vise à faire émerger et soutenir des **solutions innovantes** privées en faveur de la **transition énergétique**, intégrant ou souhaitant intégrer **l'intelligence artificielle**. [Plus d'infos](#)

"PARLONS ÉCO"



Une série d'événements pensés pour les entreprises du territoire, autour de trois objectifs clés :

- **Renforcer le lien entre la collectivité et les entreprises**, en allant à la rencontre des acteurs économiques afin de mieux appréhender les réalités du terrain ;
- **Sensibiliser aux grands enjeux de demain**, numériques, écologiques, énergétiques, sociaux et RH – qui transforment les entreprises et les territoires ;
- **Dynamiser le tissu économique local**, favoriser les synergies, créer des passerelles et affirmer l'attractivité du territoire de la CCDSP.

SALON DE L'ENTREPRISE



Depuis 2023, les Communautés de communes DSP et DRAGA unissent leurs forces pour **accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises** au-delà des frontières administratives. Ce salon dédié à l'entrepreneuriat permet de rencontrer des partenaires et experts, de bénéficier de conseils personnalisés et de participer à des ateliers ou conférences pour transformer les idées en projets concrets.

[Plus d'infos](#)

TERRITOIRE D'INDUSTRIE



Labellisé Territoire d'Industrie par l'État, Rhône Provence Industrie réunit **4 intercommunalités** du sud de l'Ardèche et de la Drôme (Montélimar Agglomération, CC DRAGA, DSP et ARC). Le projet a pour objectif d'accompagner les acteurs locaux, valoriser les savoir-faire régionaux et contribuer à **bâtir une industrie compétitive, durable et ancrée** dans notre territoire.

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIE)

La CCDSP mobilise chaque année une **enveloppe pour financer** l'immobilier d'entreprise. Pour ce faire, la CCDSP a conventionné avec le **Département** de la Drôme (co-instruction et co-financement des demandes). Ce dispositif porte notamment sur les projets de développement et/ou d'installation **d'entreprises** de production, de transformation, de services qualifiés aux entreprises nécessitant un **investissement immobilier avec créations d'emplois durables**.

Partenariats

La CCDSP concourt au développement économique en déléguant la mise en œuvre de certaines actions en apportant son **soutien financier** à différentes **structures partenaires**. À ce titre, la CCDSP est représentée au sein des instances de gouvernance desdites structures, parmi lesquelles :

- La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (création et reprise d'entreprises)
- Les 2 Missions locales Drôme Provençale et Portes de Provence (pour la commune de Malataverne)
- Le Club d'entreprises Atout Tricastin
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Drôme
- Le Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA)
- ...



AGRICULTURE

L'agriculture représente un pan important de l'économie de notre territoire, c'est pourquoi la CCDSP a fait le choix d'initier un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** présenté en page 12 et bénéficie à ce titre de subvention de l'Etat.

En parallèle de l'élaboration du PAT, la CCDSP a impulsé des projets agricoles et soutient des partenaires qui mènent des **actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs**.

Projet "Viticulteur aujourd'hui, durable demain"

La filière viticole est en crise et la CCDSP a souhaité soutenir ces viticulteurs dans une démarche de **diagnostic** de leur exploitation afin d'**envisager l'avenir** plus durablement. Le projet vise à :

- ◊ **Evaluer la durabilité** de 8 exploitations viticoles volontaires sur les volets économique, environnemental et social ;
- ◊ **Constituer un collectif** pour identifier, sélectionner et expérimenter des solutions adaptées au regard de ce que les diagnostics ont permis de mettre en évidence ;
- ◊ **Partager** les conclusions avec les autres viticulteurs.

Lancé en début d'année 2026, les premières conclusions devraient être disponibles à l'automne 2026.



Prévigrêle

Depuis 2019, la CCDSP participe au fonctionnement de l'association *Prévigrêle* qui **lutte contre les effets de la grêle** en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles. Ainsi, **l'ensemble du territoire communautaire est couvert** par ce dispositif. [Plus d'infos](#)



Partenaires agricoles

Dès 2024, la CCDSP s'est rapproché de plusieurs acteurs majeurs afin de **préparer l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial**, parmi lesquels :

- ◊ **la Chambre d'Agriculture de la Drôme** afin d'échanger sur les problématiques agricoles et d'envisager un partenariat durable sur les sujets agricoles inscrits au plan d'actions pluriannuel de développement économique (PAT, Installation/Transmission, Agri et œnotourisme, circuits courts, ...).
- ◊ **Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand**, acteur incontournable de la promotion de la filière agroalimentaire, des produits, savoir-faire et les entreprises locales en Région AURA.
- ◊ **Solidarité Paysans**, association qui accompagne et défend les agriculteurs en difficulté, en leur apportant un soutien global pour surmonter leurs problèmes économiques, sociaux ou administratifs.



TOURISME

Le tourisme constitue un **levier essentiel d'attractivité** et de dynamisme pour le territoire. En lien étroit avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et la Destination Drôme Provençale (DDP), la collectivité œuvre pour **valoriser les atouts du territoire**, accompagner les acteurs locaux et **améliorer l'accueil des visiteurs**. À travers ses actions en matière de promotion, d'animation du réseau, d'appui aux projets touristiques, de sensibilisation au développement durable, d'investissement et de gestion de la taxe de séjour, la CCDSP soutient un tourisme structuré, responsable et bénéfique pour l'ensemble du territoire.

Promotion et marketing touristique

La CCDSP travaille en étroite relation avec l'**OTI Drôme Sud Provence**, à qui elle a délégué la promotion du territoire, l'accueil et l'information des touristes et avec **Destination Drôme Provençale** qui est chargée du marketing territorial des 5 territoires du Sud de la Drôme.

La CCDSP a porté la création et l'installation de **bornes numériques** (Ferme aux Crocos, Château de Suze et Tulette) ainsi que de **totems d'information touristique** dans les communes. Les visiteurs peuvent y retrouver une présentation de la commune, des sites à visiter et des bons plans. Par ailleurs, elle garantit à l'OTI l'entretien et le renouvellement de ses accueils de manière à s'adapter aux attentes des visiteurs. [Plus d'infos](#)



Animation du réseau des acteurs touristiques

La CCDSP porte les **rencontres annuelles du tourisme** sur le territoire qui permet aux acteurs économiques de se rencontrer et travailler ensemble sur différents sujets (numérique, transition du tourisme, qualité de l'offre...).



Ingénierie et appui financier

La CCDSP apporte son appui :

- ◊ **Aux communes** : sous forme de **fonds de concours** pour leurs projets d'investissements touristiques ainsi que le financement de labels touristiques définis. En 2025, 5 projets ont été soutenus.
- ◊ **Aux agriculteurs** : via l'aide à l'immobilier d'entreprise, en partenariat avec le Département, pour les projets agritouristiques.



Collecte de la taxe de séjour

Une partie du financement de la compétence tourisme provient de la collecte de la taxe de séjour, **dont les visiteurs s'acquittent** avec leur hébergement. Depuis 2021, le reversement de cette taxe par les hébergeurs à la CCDSP se fait exclusivement en ligne. [Plus d'infos](#)

Sensibilisation au développement durable

La CCDSP propose différents supports pour la promotion du **développement durable** :

- ◊ Un **kit** distribué aux hébergeurs à destination des vacanciers : il contient un **sac de tri** et différents supports avec les **éco-gestes**, à mettre à disposition dans les hébergements ;
- ◊ Une plaquette dédiée aux **bons réflexes** en cas de survenue d'un **risque** sur le territoire.



INGÉNIERIE TERRITORIALE



DISPOSITIFS AU SERVICE DES PROJETS

La CCDSP porte et participe à divers dispositifs, en partenariat avec des structures institutionnelles visant à accompagner et soutenir les projets.

Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique



L'Etat a créé ce cadre de référence pour la mise en œuvre des orientations stratégiques des territoires.

Il vise à organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire et à faciliter l'accompagnement des projets identifiés comme importants pour le territoire pour en accélérer la réalisation et orienter les financements de l'Etat.

Le contrat actuel portant sur la période 2021-2026 sera à actualiser en début de mandat.

Programme LEADER 2023-2027

Le programme européen LEADER vient en soutien du développement des territoires ruraux. Porté à l'échelle du **Groupe d'Action Locale (GAL)** Drôme entre Rhône et Montagne et animé par le syndicat mixte des Baronnies Provençales, il regroupe 9 intercommunalités drômoises dont la CCDSP.

Plus d'infos



Veille sur les financements

La CCDSP peut accompagner les communes dans la **recherche de financement** sur leur projet et transmet régulièrement des informations sur les dispositifs de l'Etat (Fonds Vert, ...), de la Région, du Département et des établissements institutionnels (Agence de l'Eau, ADEME, ...).

Appui en ingénierie

La CCDSP peut **conseiller et orienter** les communes dans la construction de leur projet en lien avec ses compétences : économie, mobilité, gestion de l'eau, urbanisme, ...



OUTILS MUTUALISÉS

Outre les propres compétences de l'intercommunalité, le **portage groupé** de certaines opérations peut être opportun. Ainsi, la CCDSP conduit des actions en **mutualisation avec les communes**.

Applications métier

- ◇ **SIG** (Système d'Information Géographique) permettant de se renseigner sur le cadastre et les contraintes d'urbanisme à la parcelle
- ◇ Logiciel d'application du **droit des sols**
- ◇ **Atelier économique** et **Atelier fiscal**
- ◇ **Déclaloc** (jusqu'à la mise en place de l'outil national)

Services

- ◇ **SVP** (accompagnement juridique)
- ◇ **Fisca Conseil** (expert en fiscalité)

Accompagnement aux transitions

- ◇ Partenariat avec **Territoire d'Énergie 26** pour accompagner les collectivités du territoire dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- ◇ **Formations groupées** : achat public éco et socio-responsable avec diffusion d'outils et de ressources disponibles, ...

Mise à disposition de matériel aux communes

- ◇ **Broyeur** de végétaux
- ◇ **Barrières** anti véhicule assassin

LEXIQUE DES SIGLES & ACRONYMES

- A**
- ◆ **ABS** : Analyse des Besoins Sociaux
 - ◆ **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
 - ◆ **ADN** : Ardèche Drôme Numérique
 - ◆ **ADS** : Autorisation du Droit des Sols
 - ◆ **AIE** : Aide à l'Immobilier d'Entreprise
 - ◆ **ARC** : Ardèche Rhône Coiron
 - ◆ **AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes
- C**
- ◆ **CA** : Communauté d'Agglomération
 - ◆ **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
 - ◆ **CAMA** : Communauté d'Agglomération Montélimar Agglo
 - ◆ **CAO** : Commission d'Appel d'Offres
 - ◆ **CC** : Communauté de Communes
 - ◆ **CCDSP** : Communauté de Communes Drôme Sud Provence
 - ◆ **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
 - ◆ **CD** : Conseil Départemental
 - ◆ **CDSP** : Commission de Délégation de Service Public
 - ◆ **CEDER** : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables
 - ◆ **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
 - ◆ **CR** : Compte-Rendu
 - ◆ **CRTE** : Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
 - ◆ **CTG** : Convention Territoriale Globale
- D**
- ◆ **DDP** : Destination Drôme Provençale
 - ◆ **DP** : Déclaration Préalable (de travaux)
 - ◆ **DRAGA** : Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA)
- E**
- ◆ **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- F**
- ◆ **FPA** : Fiscalité Professionnelle Additionnelle
 - ◆ **FPU** : Fiscalité Professionnelle Unique
- G**
- ◆ **GAL** : Groupement d'Action Locale
 - ◆ **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 - ◆ **GES** : Gaz à Effet de Serre
- I**
- ◆ **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 - ◆ **ISDPAM** : Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
- L**
- ◆ **LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- M**
- ◆ **MFS** : Maison France Service
 - ◆ **ML** : Mission Locale
 - ◆ **MMG** : Maison Médicale de Garde
- O**
- ◆ **OLD** : Obligations Légales de Débroussaillage
 - ◆ **OTI** : Office de Tourisme Intercommunal
- P**
- ◆ **PA** : Projet d'Aménagement
 - ◆ **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
 - ◆ **PC** : Permis de Construire
 - ◆ **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
 - ◆ **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
 - ◆ **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - ◆ **PNA** : Programme National de l'Alimentation
 - ◆ **PPA** : Personne Publique Associée
- R**
- ◆ **REDA** : Réseau Entreprendre Drôme Ardèche
- S**
- ◆ **SEVAD** : SErvice de Valorisation des Déchets
 - ◆ **SIG** : Système d'Information Géographique
 - ◆ **SPL** : Société Publique Locale
 - ◆ **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif
 - ◆ **SYPP** : SYndicat des Portes de Provence
 - ◆ **SRAV** : Savoir Rouler à Vélo
 - ◆ **SPRH** : Service Public de la Rénovation de l'Habitat
- T**
- ◆ **TE 26** : Territoire d'Energie Drôme
 - ◆ **TI** : Territoire d'Industrie
 - ◆ **TOEM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - ◆ **TEOMI** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
- Z**
- ◆ **ZAE** : Zone d'Activité Economique

CCDSP

Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence

Plus d'informations :

www.ccdsp.fr



ccdromesudprovence



ccdsp

